

#1er trimestre 2023

ACTIVITES DE CHANTIER SUR LA PERIODE

En souterrain : Fin d'aménagement de la chambre de pied de puits, poursuite des excavations des galeries de connexion, des cavernes techniques, réalisation des radiers et revêtements (projection béton, ...), et marinage associé.

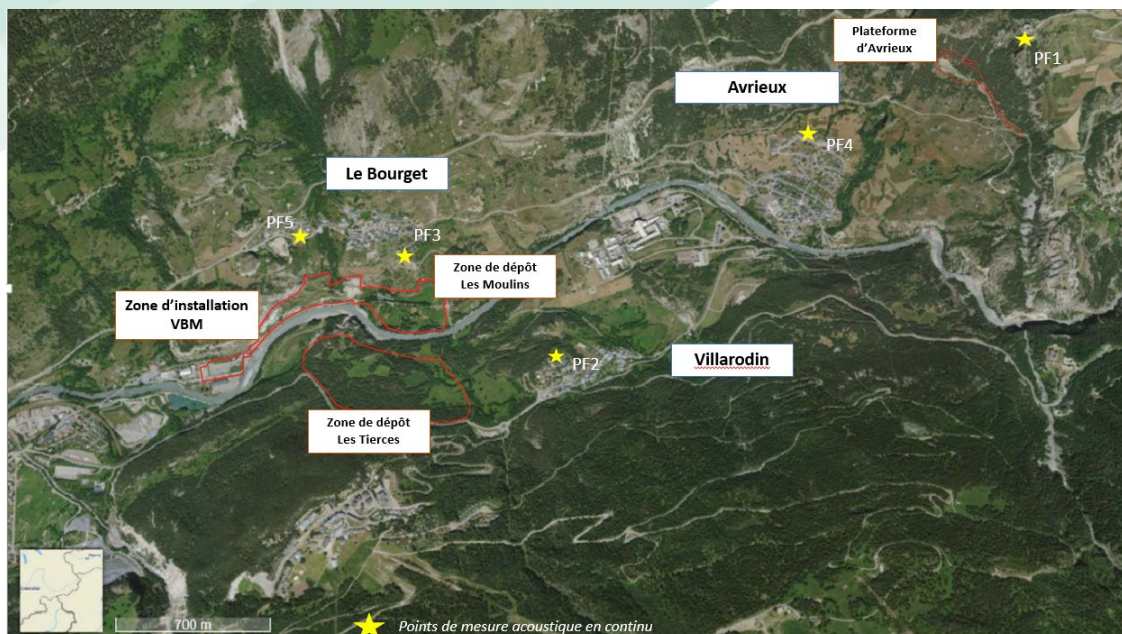
Sur la plateforme du Moulin : Terrassement et remblais sur zone Nord-Ouest (janvier). Concassage sous le hangar acoustique, et tri des matériaux excavés.

Sur le site des Tierces : Réception de matériaux par le convoyeur depuis Moulin, stockage provisoire sur la plateforme, terrassement à l'avancement des dépôts.

Sur la plateforme d'Avrieux : Montage du bâtiment et installation des derniers équipements de la centrale à béton. Poursuite et fin du forage des trous pilotes et début d'alésage des puits (travaux réalisés dans un bâtiment isolé acoustiquement).

LOCALISATION DES POINTS DE SUIVI BRUIT

La carte ci-dessous recense les emplacements des dispositifs qui mesurent de manière continue le niveau sonore à proximité des chantiers de TELT.



BULLETIN BRUIT

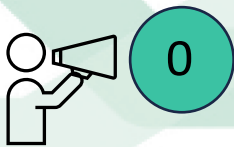
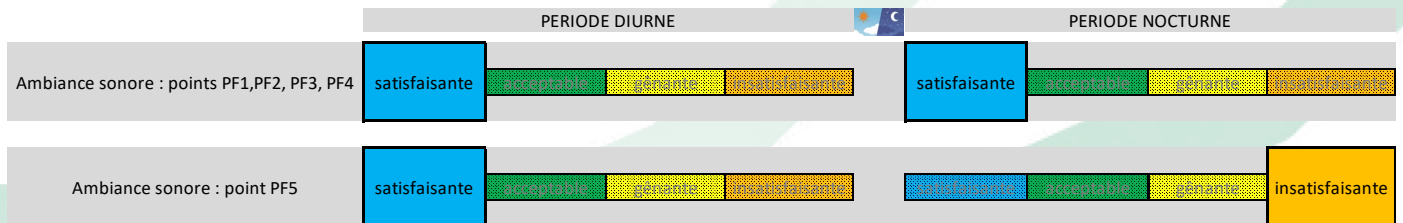
Chantier opérationnel 5a. Puits d'Avrieux et ouvrages souterrains en base de la descenderie.

#1er trimestre 2023

APPRECIATION DE L'AMBIANCE SONORE AUTOUR DU CHANTIER

Les données recueillies par les cinq dispositifs de surveillance sur la période diurne indiquent une ambiance sonore satisfaisante.

Quant à la période nocturne, elle est globalement satisfaisante, à l'exception du point PF5 où des dépassements du seuil sonore nocturne sont constatés.



Aucun signalement lié à l'acoustique sur l'ensemble du territoire sur ce trimestre.

PLUS DANS LE DETAIL...

Les tableaux récapitulatifs ci-après présentent les dépassements, en lien ou non avec le chantier, des seuils sonores imposés au chantier en périodes diurnes et nocturnes, pour chacun des cinq dispositifs de mesure. Les dépassements non liés au chantier sont généralement corrélés à des événements météo, ou des activités de voisinage.

BULLETIN BRUIT

Chantier opérationnel 5a. Puits d'Avrieux et ouvrages souterrains en base de la descenderie.



Période diurne (07h00-22h00)

point	janvier		février		mars		1er Trimestre 2023
	Nombre de jours avec dépassements liés au chantier	Nombre de jours avec dépassements non liés au chantier	Nombre de jours avec dépassements liés au chantier	Nombre de jours avec dépassements non liés au chantier	Nombre de jours avec dépassements liés au chantier	Nombre de jours avec dépassements non liés au chantier	% de jours sans dépassement lié au chantier
PF1	0	0	0	0	0	1	100%
PF2	0	0	0	0	0	0	100%
PF3	0	0	0	0	0	0	100%
PF4	0	0	0	0	0	0	100%
PF5	0	1	0	0	0	1	100%



Période Nocturne (22h00-07h00)

point	janvier		février		mars		1er Trimestre 2023
	Nombre de nuits avec dépassements liés au chantier	Nombre de nuits avec dépassements non liés au chantier	Nombre de nuits avec dépassements liés au chantier	Nombre de nuits avec dépassements non liés au chantier	Nombre de nuits avec dépassements liés au chantier	Nombre de nuits avec dépassements non liés au chantier	% de nuits sans dépassement lié au chantier
PF1	0	1	0	2	0	1	100%
PF2	0	0	0	0	0	0	100%
PF3	0	0	0	0	0	0	100%
PF4	0	0	0	0	0	0	100%
PF5	31	0	28	0	31	0	0%

Les dépassements sonores (émergences) sont comptabilisés sur la base de la différence entre le niveau de bruit intégrant les sources sonores du chantier et le niveau de bruit existant sans le chantier.

Emergence admissible sur période diurne : 5 dB(A)

Emergence admissible sur période nocturne : 3 dB(A)

L'ambiance sonore reste similaire au trimestre précédent, avec une problématique nocturne qui persiste pour le point PF5, et pour laquelle l'entreprise est en cours de définition des solutions à mettre en place.

BULLETIN BRUIT

Chantier opérationnel 5a. Puits d'Avrieux et ouvrages souterrains en base de la descenderie.

#1er trimestre 2023

FOCUS SUR LES DEPASSEMENTS SONORES

Au cours de ce trimestre, et parmi tous les dispositifs, en période nocturne, seul le point PF5 fait l'objet de dépassements dont la cause identifiée est la ventilation, comme constaté au dernier trimestre 2022. Pour les quatre autres points, les niveaux de bruit sont en-dessous des seuils et n'ont pas fait l'objet de signalement de la part des riverains.

Date	Point de mesure	Période	Evaluation du dépassement (1)	Origine du bruit identifiée sur le chantier	Actions correctives
Janvier, février, mars	PF5	Nocturne	Fort	Ventilation	Mise en conformité en cours jusqu'à mi-2023, puis évaluation de l'efficacité des actions correctives

(1) Echelle période diurne (07h00-22h00) :

5 < émergence diurne ≤ 8 dB(A) : dépassement diurne faible
8 < émergence diurne ≤ 10 dB(A) : dépassement diurne modéré
émergence diurne > 10 dB(A) : dépassement diurne fort

(1) Echelle période nocturne (22h00-07h00) :

3 < émergence nocturne ≤ 4 dB(A) : dépassement nocturne faible
4 < émergence nocturne ≤ 6 dB(A) : dépassement nocturne modéré
émergence nocturne > 6 dB(A) : dépassement nocturne fort

Plan d'action : L'entreprise a analysé la problématique et étudie une solution de protections acoustiques complémentaires. TELT suit avec attention les mesures prises et les actions mises en place pour minimiser l'impact sonore des activités.

FOCUS SUR LES SIGNALEMENTS DES RIVERAINS

Aucune nouvelle nuisance sonore n'a été signalée au cours du 1er trimestre 2023.

TELT reste attentif aux besoins des riverains pour réduire les nuisances sonores que le chantier peut occasionner.

Un numéro unique est à votre disposition pour signaler d'éventuelles nuisances : 04 85 98 98 98